

## Conseil municipal d'Issy les Moulineaux

Jeudi 23 juin 2011

*Interventions de Lysiane Alezard, conseillère municipale (Front de gauche/PCF)*

### **Délibération n°1 Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale pour le département des Hauts-de-Seine**

Il est peu banal, Monsieur le maire, que vous vous opposiez à l'injonction d'un Préfet. Il est vrai que concernant les schémas départementaux de coopération intercommunale, de nombreux maires de toutes sensibilités, n'ont pas caché leur colère. Il n'est pas non plus banal pour moi de vous suivre, mais sans doute pour d'autres raisons.

Sur le fond de la réforme territoriale, l'intercommunalité est imposée à marche forcée, sans tenir compte de l'avis des élus et des habitants. La tendance à la métropolisation fait prévaloir les intérêts financiers sur les êtres humains. Il s'agit avant tout d'une logique de concurrence des territoires plutôt que de coopérations, d'inciter toujours plus à une baisse de la dépense publique (on en voit les conséquences désastreuses en Grèce), avec une disparition progressive des syndicats intercommunaux, sans qu'un bilan en soit dressé. La démocratie de proximité en prend aussi un coup.

Où est la libre administration des collectivités territoriales ?

Sur le dossier qui nous est proposé et notamment l'adhésion à GPSO de Vélizy-Villacoublay. Leur conseil municipal a voté hier, à une très grande majorité, pour. Mais donnons le temps aux élus et aux habitants d'avoir tous les éléments en mains :

- quel plus pour les habitants, avec cet élargissement ?
- quels projets en matière de services publics, notamment de transports ?
- quelles coopérations plutôt que de la compétition ?

On est loin d'une intercommunalité de projets au service des habitants. Je voterai donc contre le SDCI mais m'abstiendrai sur ce rattachement, en demandant qu'un délai supplémentaire soit accordé pour se prononcer.

#### *Réponse du maire*

Le conseil municipal de Vélizy s'est prononcé contre le schéma départemental des Yvelines et a demandé son intégration à GPSO. Il y a eu de longs échanges avec Vélizy. Dans la mesure où des conseils municipaux de GPSO se sont déjà prononcés, on ne peut pas surseoir à la décision.

### **Délibération n°3 Modification du tableau des effectifs.**

Je n'avais pas prévu d'intervenir sur ce point récurrent, mais j'ai été alertée par le compte-rendu du dernier CTP (comité technique paritaire) annexé au dossier du conseil municipal,

concernant le manque de personnel (agents et cadres) dans plusieurs services, ainsi que les tensions occasionnées.

J'ai pointé à plusieurs reprises de telles difficultés, du fait des conséquences de l'externalisation des ressources humaines puis de sa division en lots.

Où en est-on de ces conséquences, et quelle évolution envisagez-vous en lien avec la mutualisation des services liée à l'intercommunalité ?

*Réponse de Mme Pitrou, adjointe aux ressources humaines*

Il n'y a aucun lien entre l'externalisation et le niveau des effectifs.

### **Délibération n°6 Vœu contre les fermetures de classes annoncées par l'inspection d'académie pour la rentrée 2011-2012**

Ce vœu est le bienvenu, car il y a vraiment besoin de la mobilisation de tous les acteurs de la commune pour empêcher les fermetures de classe et assurer la réussite de tous les élèves. De fait, ce dont l'école a besoin aujourd'hui, c'est notamment de la baisse des effectifs dans les classes, une nouvelle réflexion sur les rythmes scolaires, au profit de l'enfant et une augmentation du nombre d'enseignants et de personnels de l'éducation nationale.

Mais je dois relever une contradiction majeure dans votre vœu, qui s'appuie sur la « politique de recrutement » lancée par le ministre Luc Chatel. Vous omettez de dire que le gouvernement supprime environ 15000 postes par an depuis des années (14000 cette année) et que les recrutements en question seront des emplois précaires, non formés !

Je m'interroge sur la cohérence entre ce vœu et votre action contre les fermetures de classe, à Issy, sous l'impulsion de la mobilisation des parents et des enseignants), vous qui avez validé ces politiques de démantèlement de l'éducation nationale et qui, comme ministre de la fonction publique, avez impulsé le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux à la retraite.

Alors quelles actions concrètes allez-vous mener pour empêcher ces fermetures de classe ?

*Réponse de M. Knusmann, adjoint à l'éducation*

La carte scolaire a déjà évolué, grâce à l'intervention de M. Santini, à travers de nombreuses initiatives en direction de l'inspection d'académie et en soutien aux parents et enseignants. L'opposition aux fermetures de classe s'est exprimée dans un communiqué de l'AMF. On ira jusqu'au bout des compétences que nous avons. Issy essaye par ailleurs d'apporter des moyens aux enseignants.

### **Délibération n° 8 Modification des règlements intérieurs de la restauration scolaire et des temps péri-scolaires**

Deux questions de fond, et une de forme. Si comme vous le dites, la restauration scolaire est un service public facultatif, vous avez choisi de le mettre en œuvre. Notre commune a des ressources. Avec une volonté politique, elle pourrait, comme d'autres villes, accueillir tous les enfants, avec un minimum d'organisation. Cela vaut notamment pour les mères au foyer, qui

ne l'ont pas forcément choisi et qui n'ont aucun temps libre si leur enfant ne va pas à la cantine mais aussi pour les personnes qui travaillent à domicile.

Deuxièmement, concernant la délégation de service public de la restauration scolaire : puisque l'heure est à l'intercommunalité, quitte à prendre le contre-pied du préfet, prenons-le aussi sur cette question en réfléchissant à rejoindre ou à créer un syndicat intercommunal de la restauration scolaire ou collective (avec une cuisine centrale et le développement d'une agriculture de proximité) : ce serait là une véritable mise en commun et une mutualisation.

Enfin, sur la forme, attention au tout électronique pour les menus, car toutes les familles n'ont pas accès à internet, notamment à leur domicile.

#### *Réponse de M. Knusmann*

Les menus papier ont été supprimés mais restent disponibles sur demande.

Le règlement d'accès à la cantine fixe des priorités, mais pas d'exclusion. Les directeurs d'école peuvent accorder des droits d'accès.

Pourquoi pas un syndicat de la restauration scolaire ?

En revanche, les cuisines centrales posent des difficultés, notamment pour des villes modernes.

#### **Délibération n°16 Cession à l'office public seine ouest habitat de l'ensemble immobilier sis 28 et 30 rue du Dr Lombard**

Une délibération bienvenue compte tenu du manque de logements sociaux sur la ville. De quel type vont-ils être (vraiment sociaux ?)

Mais pourquoi décider d'acheter ici et avoir décidé, à l'image du conseil général, de vendre dans d'autres quartiers (exp. Effdis, Gambetta).

Insultes de M. Martin. Voir le futur PV.

#### **Délibération N°23 Approbation du rapport d'activité de la Sem Issy media. Exercice 2010**

Nous avons pu avoir accès à une très belle brochure, avec de belles couleurs. Mais dernière le vernis ? J'ai quelques suggestions à vous faire :

- vous parlez de « nouveau graphisme pour le conseil municipal » : à quand une nouvelle écoute, un nouveau respect ?
- à quand la reprise d'une diffusion audio-visuelle du conseil municipal ?
- à quand une place égale pour tous les groupes dans les publications municipales, comme c'est le cas dans la plupart des collectivités, en tous cas de gauche ?

Enfin, sur la communication liée au chantier du Fort, vous prétendez informer les Isséens, mais visiblement ce n'est pas le cas de tous et si vous les informez, vous ne les écoutez pas !

*Réponse de Claire Szabo, déléguée à la communication*

Au Fort, la communication fonctionne dans les deux sens. Nous apportons des réponses à tous les riverains. Il existe aussi un blog citoyen sur le Fort, avec des échanges apolitiques.

### **Délibération n°25 Approbation du rapport d'activité de la société publique locale (SPL) Seine ouest Aménagement. Exercice 2010.**

Concernant la ZAC « Cœur de ville », les projets évoqués sont un peu une arlésienne. Quelle compatibilité pouvez-vous garantir entre le maintien du CNET pendant les travaux et la restructuration de l'espace ? C'est une question que je vous pose depuis 2005 !

De quels besoins parle France Telecom, à propos d'un « campus » ?

Quelle organisation pour la tour de bureaux et le maintien pendant les travaux, que les salariés jugent impossible ?

Quel calendrier envisagez-vous, compte tenu de ces vagues-hésitations ?

25% de logements sociaux, lesquels ?

Le projet prévoit un parking de 1580 places en plein centre-ville ! C'est l'anti-thèse des bâtiments THQE ou à énergie positive que vous voulez construire. Le centre-ville va en outre aspirer tout, quand plusieurs quartiers sont totalement dépourvus de commerces !

Quid d'une réflexion sur l'ensemble de la ville concernant les commerces de proximité ?

*Réponse de M. Provost, adjoint à l'urbanisme*

Concernant la ZAC cœur de ville, un projet n'est pas le réalisé.

### **Délibération n° 32 Rapport d'activités sur les marchés d'approvisionnement, exercice 2010**

Concernant les droits de place, je souhaiterais connaître comment sont calculés les coûts :

- de l'électricité, avec quelle imputation selon les commerçants
- de l'eau : quelle répartition entre les commerçants qui consomment ou pas de l'eau ? Quel type d'eau est utilisé ? quelle évaluation de la consommation (y a-t-il des relevés et om se situent-ils ?)

La Semads a choisi des co-contractants pour le nettoyage des marchés. Quel regard la municipalité a-t-elle sur les conditions de travail et de paie des salariés employés par ces sociétés ?

*Réponse de M. Prauthois, adjoint en charge des commerces et marchés*

Lors de l'avant-dernier appel d'offres, l'opérateur avait refusé de prendre en charge les déchets. Le compte d'exploitation est positif pour la première fois. On compte 9 jours de marché sur la ville. Si on crée un marché couvert, on va mécontenter tout le monde. A Gambetta, il n'y avait que 10 commerçants.

Les salaires sont contrôlés et respectés.

Le marché Gambetta est cher. S'il y avait un surplus de déchets, la taxe d'enlèvement serait plus élevée. Les encaissements ne sont pas tous maîtrisés. Le prix des places est fonction des marchés.

### **Délibération 43 – Opération du Fort – bilan 2010**

Le projet prévisionnel évoqué montre l'ampleur du chantier en cours et les transformations à venir du quartier, leur impact sur la ville. Grâce à l'intervention des habitants, d'élus d'Issy et de Clamart, les nuisances du départ ont été délayées et quelque peu atténuées, mais pour la plupart des riverains, elles restent intolérables.

Je me fais ici le relai de demandes que m'ont transmises les riverains :

- le bruit des camions demeure un vrai problème, d'autant qu'ils sont encore nombreux à ne pas respecter la limitation de vitesse, les sens interdits et les horaires impartis. Je pense qu'il faudrait sans doute rappeler l'inspection du travail puisque des chauffeurs nous ont signalé qu'à partir de 20h00, ils étaient parqués dans le Fort jusqu'à 7h30 le lendemain matin, obligés de dormir dans les camions. Il faudrait aussi revoir la bordure qui termine la voie de sortie du chantier rue zamenhof et accentue encore le bruit.
- La poussière atteint un niveau intolérable, particulièrement pour les enfants, les personnes âgées, les écoliers. Les balayeuses s'avèrent insuffisantes et inefficaces.
- Les conditions d'étude pour les écoliers ne sont pas normales.

Il s'agit donc de préjudices lourds, tant pour la santé que pour la sécurité de tous. En conséquence, je vous demande :

- de mesurer à nouveau le niveau de pollution et de poussières dans toutes les rues.
- d'examiner au plus vite la possibilité d'exonération fiscale (taxe d'habitation) ou d'un dédommagement, comme cela est possible pour des chantiers qui causent de fortes nuisances.

Quelle consultation des habitants avez-vous prévu concernant l'utilisation des foreuses, y compris le samedi et la nuit prochainement ?

Je souhaite que les mésententes entre les maires d'Issy et de Clamart ne nuisent pas à l'intérêt général, d'autant qu'il semble que Philippe Kaltenbach soit demandeur d'une rencontre avec les élus de notre commune.

Je souhaiterais également savoir où en est la réflexion sur l'accroissement considérable de la circulation dans cet espace et vers les autres quartiers de la ville. Enfin, des équipements sont prévus, comme des écoles et une crèche, ce qui est un minimum, mais quels services publics avez-vous prévu d'implanter au service de l'intérêt général (une poste, des équipements culturels, des services de la mairie...) ?

D'autres élus (gauche et modem) ont aussi interpellé la municipalité sur plusieurs points du projet.

#### *Réponse de Christophe Provot, adjoint à l'urbanisme*

Les points évoqués par les questions ont déjà obtenu des réponses, grâce aux très nombreuses réunions qui ont permis d'aborder tous ces aspects : réunions des sentinelles, réunions sur le terrain, concertation, conseil de quartier.

Il s'agit d'un beau projet, avec 4,4 hectares d'espaces verts. 115 millions d'argent public a été investi, qui vont permettre d'étendre le collège, d'avoir un boudrome, un espace inventif social et culturel (sic), 500 arbres.

Certes, il y a des nuisances, mais qui se sont amenuisées avec la pluie. Nous gardons le lien permanent avec les riverains, notamment grâce au site internet dédié. Alors pas besoin de ranimer le mécontentement !

Le Fort est un projet innovant, salué par tous, y compris par la ministre Kosiusko-Morizet. Il va assurer un brassage entre les populations, avec des commerces, peut-être un marché. Nous sommes mêmes parvenus à ce que la société du Grand Paris y inscrive une gare.

### **Questions orales des élus de la liste Issy à Venir**

#### **1 - Question concernant la béatification de Jean-Paul II** *(posée par Lysiane Alezard)*

Le 13 avril dernier, Monsieur le maire s'adressait par écrit à l'ensemble des conseillers municipaux pour leur proposer de s'associer, comme la municipalité, à « l'événement religieux » de la béatification du défunt pape Jean-Paul II. Il annonçait dans ce courrier l'organisation d'une messe et d'une procession, à son initiative, pour célébrer cette initiative de Benoît XVI. La République française est laïque. Au regard de la loi de 1905, elle établit la liberté de conscience et l'égalité en droits (face à la religion ou à la non appartenance à une religion) ; elle assure aussi la séparation totale entre le politique et le religieux et donc aussi la neutralité de la fonction publique territoriale et de ses agents sur ce point.

D'où mon interrogation, suite à cette action municipale qui ne semble pas respecter la laïcité : combien la municipalité a-t-elle dépensé pour cet événement et sur quelle ligne budgétaire ? Des agents municipaux ont-ils pris part à l'organisation de cette journée ?

*Réponse de Mme Essayan, présidente du conseil de quartier des Hauts d'Issy, adjointe à la communauté arménienne*

Il ne faut pas aborder cette question sous l'angle de la laïcité. Le Parc Jean-Paul II existe depuis 1975, lorsqu'il s'appelait Parc du séminaire. André Santini a reçu JP 2 comme chef d'Etat en 1980, d'où le nom du parc.

Les liens d'amitié entre Issy les Moulineaux et la Pologne sont anciens (Séminaire polonais de Paris situé rue Jules Guesde, statue en hommage au prêtre Popielusko, soutien à la Pologne lors de la mort accidentelle de son président...). Le changement de nom du parc est donc bien naturel ! Tout le monde a été invité. Il y a d'ailleurs d'autres hommages à Jean-Paul II, notamment à Paris (il existe un parvis JP 2).

#### **Question concernant le supplément de loyer de solidarité** *(posée par Lysiane Alezard)*

Seine Ouest Habitat entend appliquer un supplément de loyers dit « de solidarité » (SLS). On peut concevoir de tenir compte de l'évolution sociale du locataire, mais avec les montants de la loi Boutin, même appliqués au seuil minimum, ce n'est pas de cela qu'il s'agit. D'après la convention d'utilité sociale de Seine ouest habitat, 55% des 7031 locataires pourraient être concernés par un surloyer.

Ces surloyers, à l'image de ce qui se passe dans notre commune, peuvent engendrer le départ des familles les moins pauvres qui jusqu'alors, assuraient de part leur présence une certaine mixité ou menacer des locataires âgés voire très âgés, peu fortunés, ou encore des

salariés aux revenus modestes ou moyens. Ainsi, certaines résidences pourraient concentrer demain toutes les fragilités, toutes les difficultés sociales et chacun sait que le déséquilibre social d'un immeuble, peut avoir un effet certain sur l'ensemble d'un quartier. Il convient donc de faire le lien avec la vie des quartiers et d'appliquer le SLS en tenant compte des différentes réalités rencontrées sur notre territoire.

Dans le cadre de l'élaboration du PLH de GPSO, comme l'a proposé mon collègue Bernard Jasserand je soutiens la possibilité qu'une étude soit engagée, sur des bases objectives, en référence aux données Iris de l'INSEE, pour permettre d'établir un état des lieux, un zonage du terrain. Ainsi pour certaines zones socialement fragiles, des exonérations de SLS pourraient être demandées au préfet, comme l'a fait, proche de nous, la communauté d'agglomération Sud Seine et sur une encore plus grande échelle, Plaine Commune habitat (330 000 habitants sur 97% de son territoire).